

République française
COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE
DEPARTEMENT de la Lozère

Séance du lundi 20 mars 2023

Date de la convocation : 16/03/2023

Le lundi 20 mars 2023 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Stephan MAURIN,

En exercice : 19
Présents : 16
Votants: 16
Pour : 16
Contre : 0

Présents : Clara ARBOUSSET, Catherine BLACLARD, Florence BOISSIER, Sophie BOISSIER, Matthias CORNEVAUX, Julie DELES, Cyril DJALMIT, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Guillaume HARVOIS, Olivier MALACHANNE, Thibaud MALGOUYRES, Stephan MAURIN, Gilles MERCIER, Mathieu PUCHERAL, Fabienne PUCHERAL MOLINES

Représentés :

Excusés : Lucie BONICEL, Michèle BUISSON, Daniel MOLINES

Absents :

Secrétaire de séance :
Matthias CORNEVAUX

Délibération n°DE_2023_020 - Objet : Tarif de location de la salle polyvalente et du gîte municipal par les associations ou les particuliers à l'occasion de la tenue d'évènement

Suite à quelques petits questionnements sur les tarifs advenus durant l'hiver, la commission bâtiments communaux s'est réunie et son président, monsieur Cyril Djalmi, propose ce soir au conseil de nouveaux tarifs pour la location des salles.

Tarifs de location de la salle polyvalente et du gîte selon la nature des locataires	Associations de la commune	Personne privée	Personne morale de droit privé (hors asso de la commune)
Salle polyvalente	gratuit	100 €/ jour (hors week end) * 150 € / week end (du vendredi soir au lundi matin)	100 €/ jour (hors week end) * 150 € / week end (du vendredi soir au lundi matin)
Gîte	200 € pour la privatisation, tarif groupe scolaires et médico sociaux si juste des couchages	400,00 €	400,00 €
Cuisine du Gîte	gratuit en dehors de la période d'ouverture du gîte si celui-ci est libre	100 € mais seulement hors saison et sans couchage	100 € mais seulement hors saison et sans couchage
Gîte et salle polyvalente	pas de tarif particulier	500 € nuit du samedi ou du vendredi	500 € nuit du samedi ou du vendredi

* la location journalière n'est pas possible durant le week-end.

A toutes fins utiles, il est également rappelé que la salle du conseil et la salle du foyer logement ne sont accessibles qu'à des institutions ou des associations de la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

VALIDE ces tarifs à l'unanimité.

DECLARE que ces tarifs seront applicables dès le 1er avril 2023.

RF
Préfecture de Mende

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 24/03/2023
048-200057594-DE_2023_020-DE

Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,
Les jours, mois et an que ci-dessus.
Le Maire, Stephan Maurin

